

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 93.00.611.005.1 DU 22 MARS 1993

## Balance à équilibre automatique à indication du poids et du prix LUTRANA modèle EL 12 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 86-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10) REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

### FABRICANTS

LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy,  
91170 Viry Châtillon.

TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401  
Béthune Cedex.

### DEMANDEUR

LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy,  
91170 Viry Châtillon.

### OBJET

La présente décision complète la décision n° 91.00.611.017.1 du 4 juillet 1991 (1) et la décision n° 92.00.611.022.1 du 21 juillet 1992 (2).

### CARACTERISTIQUES

La balance LUTRANA modèle EL 12 faisant l'objet de la présente décision diffère des modèles approuvés par les décisions (1) et (2) précitées :

- Par la possibilité d'utiliser un capteur à jauges de contrainte à point d'appui central, de marque SCAIME TYPE AC5, faisant l'objet de l'autorisa-

tion de mise sur fiche n° 86.4.06.651.3.3 du 23 mai 1986.

- Par la possibilité de fonctionnement en mode Mini-Groupe de pesage étiquetage.

Les nouvelles caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Max  $\leq$  5 kg

Min = 20 e

e  $\geq$  2 g

T  $\leq$  - 4 kg

### CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Dans le mode Mini-Groupe de pesage étiquetage l'impression est impossible en dessous de la portée minimale et 9 valeurs de tare prédéterminées peuvent être utilisées. Le message "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" est affiché côté client, et défile sur la ligne message de l'afficheur.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les balances faisant l'objet de la présente décision peuvent être connectées dans un système de balances à équilibre automatique LUTRANA modèle VA 12 approuvé par la décision n° 91.00.612.002.1 du 2 avril 1991 (3).

Les balances doivent toujours être installées de telle façon que l'acheteur puisse aisément se rendre compte du résultat de la pesée.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèles figurant sur la plaque d'identification des instruments

(1) *Revue de Métrologie*, août 1991, page 816.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 1011.

(3) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 404.

concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées (1) et (2), c'est-à-dire :

- Balance LUTRANA modèle EL 12 "CARAT" décision n° 91.00.611.017.1 du 4 juillet 1991 (1).
- Balance LUTRANA modèle EL 12 "CARAT ETIQUETTES" décision n° 92.00.611.022.1 du 21 juillet 1992 (2).

Lorsque cette balance est connectée dans un système LUTRANA, modèle VA 12, la plaque d'identification comportera en plus une étiquette adhésive autodestructible mentionnant le numéro et la date de la décision relative à ce système.

Les valeurs de la portée maximale, de la portée minimale et de l'échelon sont rappelées à côté des afficheurs.

## DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

## VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

## ANNEXE

Notice descriptive.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---

## NOTICE DESCRIPTIVE

**Balance à équilibre automatique  
à indication du poids et du prix  
LUTRANA modèle EL 12**

**PRESENTATION :**

Les balances LUTRANA modèle EL 12, "CARAT" et "CARAT ETIQUETTES", version Mini-Groupe, objet de la présente notice sont équipées d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauge de contrainte SCAIME modèle AC5.

Les balances LUTRANA modèle EL 12 version Mini-Groupe peuvent comporter jusqu'à trois modes de fonctionnement :

- VD : Vente Directe, 1 ticket par transaction
- MV : Multi-Vendeurs (jusqu'à 20) avec totalisation
- MG : Mini-Groupe de pesage étiquetage manuel.

**PROGRAMMATION :**

Les programmations supplémentaires spécifiques au mode Mini-Groupe de pesage étiquetage sont les suivantes :

- F0 : affectation de fonctions aux touches F1 à F6 du clavier de travail

- F1 : programmation des dates DLV (date limite de vente) DLC (date limite de consommation), affectation des tares mémorisées dans les PLU, affectation des textes supplémentaires liés au PLU
- F6 : programmation des tares mémorisées, de l'ISV (inscription service vétérinaire), des textes
- F10 : programmation du mode fonctionnement. VD, MV, MG (Mini-Groupe), impression des dates (DLV, DLC, quantième), impression de l'ISV.

**FONCTIONNEMENT :**

Les modes de fonctionnement MD et MV des balances LUTRANA modèle EL 12 version Mini-Groupe sont identiques à ceux des balances EL 12, "CARAT" et "CARAT ETIQUETTES".

En mode MG la balance fonctionne comme un groupe de pesage étiquetage manuel, destiné à la réalisation de préemballages hors de la présence du public :

- L'impression est impossible en dessous de la portée minimale.
- En plus du dispositif semi-automatique de tare, le dispositif de prédétermination de tare permet de mémoriser 9 valeurs de tare qui peuvent être rappelées par appui sur la touche du clavier de l'appel prix correspondant.
- L'appui sur la touche T permet d'annuler cette tare et d'en réintroduire une nouvelle.
- L'appui sur la touche % permet de prédéterminer un nombre de paquets à réaliser.